



LA CHARTE FORESTIÈRE SUD CÉVENNES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89

Le Vigan

Lancement de la charte Forestière sud Cévennes

C'est au cinéma le Palace du Vigan, que l'équipe du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Causses et Cévennes, a inauguré le lancement de la charte forestière Sud Cévennes. La soirée a débutée par une projection exceptionnelle du film documentaire « *L'Aigoual, la forêt retrouvée* », en présence de son réalisateur, Marc Khanne, puis s'est poursuivie par une table ronde des élus référents de la charte. Plus de 200 spectateurs ont pu découvrir ou revoir l'épopée d'un forestier, Georges Fabre, et d'un botaniste, Charles Flahaut de la fin du 19e siècle, qui ont su, à leur époque, relever l'immense défi de reboiser les versants gardois du mont Aigoual.

Changement climatique

La mise en récit, proposée par ce film datant de 2007 reste d'ac-



Intervention d'Irène Lebeau, maire de Dourbies.

tualité et constitue un socle pour initier l'élaboration de cette charte forestière Sud-Cévennes. Ce film parvient à conter la complexité des relations humaines avec les milieux forestiers, tout en soulignant les valeurs de coopération qui ont permis de sauver de l'érosion des sols ce territoire habitué aux violents épisodes cévenols. La table ronde des élus référents a permis mesurer l'étendue et l'intrication des enjeux à prendre en charge pour co-concevoir une

politique forestière tout en soulignant l'importance de travailler sur la forêt privée qui couvre la majorité du territoire. Les problématiques liées aux changements climatiques tels que la préservation de la ressource en eau, du couvert forestier pour le pastoralisme, ou bien encore aux risques d'incendies, s'enchevêtrent avec le regain d'intérêt pour la filière bois que ce soit pour répondre aux objectifs de la transition énergétique avec le bois énergie ou l'exploitation du bois

d'œuvre pour la construction. La Charte forestière de territoire est un outil qui vise à mettre en œuvre, une politique forestière au travers d'un programme d'actions plusieurs années conciliant les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux spécifiques à un territoire. Pour relever le défi des bouleversements écologiques, climatiques et géopolitiques en cours et à venir, l'animateur de la charte forestière, Joris Masafont, a rejoint l'équipe d'ingénierie du PETR Causses et Cévennes qui porte et anime d'autres outils tels que le schéma de cohérence territoriale (SCOT), des dispositifs permettant aux projets du territoire de bénéficier de subventions publiques ou encore un schéma de mobilités et des missions sur les transitions écologique et touristique.

► Correspondant Midi Libre : 06 88 56 25 83

Charte forestière SUD CÉVENNES

Portée par le PETR Causses et Cévennes :



Soutenue par le concours financier de la région Occitanie et de l'Europe.



Périmètre - PETR Causses et Cévennes

Période d'élaboration - juin 2023 - septembre 2024

Coordination - Région Occitanie et Europe (Fonds FEADER)

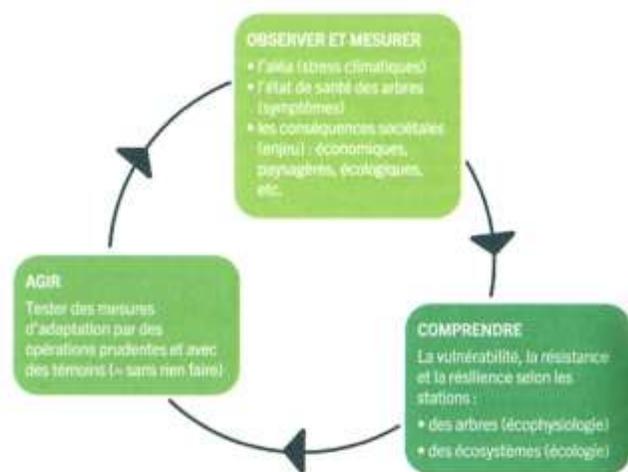
Financements - 81 430 € (27% Région Occitanie, 63% Europe Fonds FEADER, 10% Autofinancement)



Objectifs

- Contribuer à la mise en œuvre du Projet de territoire (SCOT)
- Elaborer et mettre en œuvre une politique forestière conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

- Adopter une **approche pragmatique** menant de front la co-construction du diagnostic et du programme d'actions pour l'élaboration de la Charte forestière Sud-Cévennes
- **Faire émerger des actions** à partir des rencontres avec les acteurs du territoire
- Concevoir et mettre en œuvre des **actions de préfiguration concrètes**



9. Holing, C.S. (1973), "Resilience and Stability of Ecological Systems", *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4, 1-23.

« La gestion adaptative pour tenir compte du risque climatique »

Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,

« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante » 2023

Depuis juin 2023, année de lancement de la Charte forestière de territoire en quelques chiffres

7 évènements grand public avec le lancement de la Charte forestière Sud Cévennes et l'Estival de l'Aigoual, fête de la forêt des Cévennes

+ 200 entretiens et visites avec les acteurs de la filière Forêt/bois et avec les élu(e)s des communes du PETR

1 encadrement de stage en BTS gestion forestière sur la valorisation du patrimoine bâti forestier

9 actions de préfiguration (chantiers participatifs, exposition et évènements)

10 comités des élu(e)s et techniques CFT Sud Cévennes + 2 inter-charte forestière (CFT Pays cévennes et CFT Sud Lozère)

11 formations filière Forêt/bois

22 journées et soirées thématique (Séminaires, ateliers, Conférences)

7 groupes de travail (25 réunions)

1 Voyage d'étude en Espagne à Saragosse avec l'Institut Mycologique Européen, du 7 au 9 mai 2024

4 articles de presse locale (2 Midi Libre et 1 Le petit Journal du Vigan et 1 Pays viganais Le Mag)

1 intervention radio (France Culture)



Le Vigan
Lancement de la charte Forestière sud Cévennes

C'est au château de Palau de Vigan que l'équipe du PETR, le maire de Vigan et les élus du conseil municipal ont lancé la charte forestière sud Cévennes. La charte a été élaborée par une concertation en ligne et en atelier. Elle est le fruit de 200 entretiens et de 10 ateliers. Elle est le fruit de 200 entretiens et de 10 ateliers. Elle est le fruit de 200 entretiens et de 10 ateliers.

Changement climatique
Le climat est en train de changer. Les températures augmentent, les précipitations diminuent, les sécheresses sont plus fréquentes. Ces changements ont des impacts sur la forêt. Il est donc important de s'adapter à ces changements.



Un diagnostic partagé

- Les enjeux environnementaux
- Les enjeux sociaux
- Les enjeux économiques



Une stratégie et un programme d'actions pluriannuel articulés autour de 3 axes stratégiques, 3 ambitions et 3 objectifs pour la mise œuvre de la Charte Forestière Sud Cévennes

Axe 1 - Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire

Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale

Objectif : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs

Axe 2 - Gestion des risques conjoints

Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques

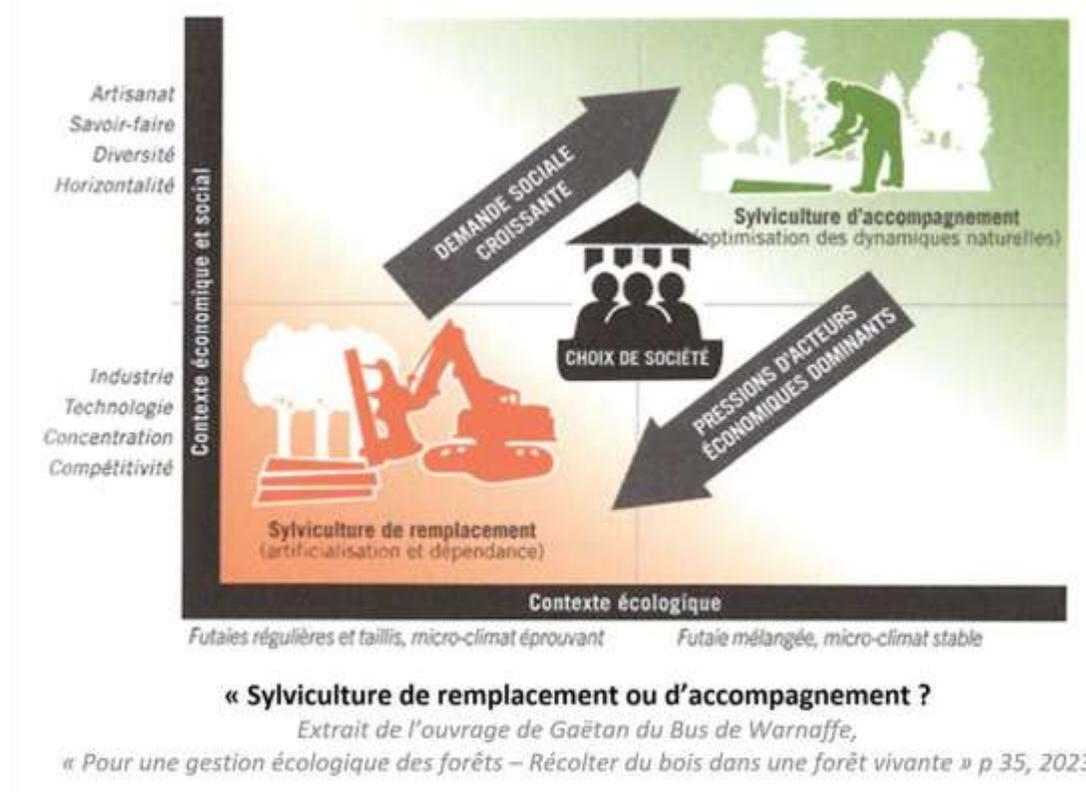
Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau

Axe 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

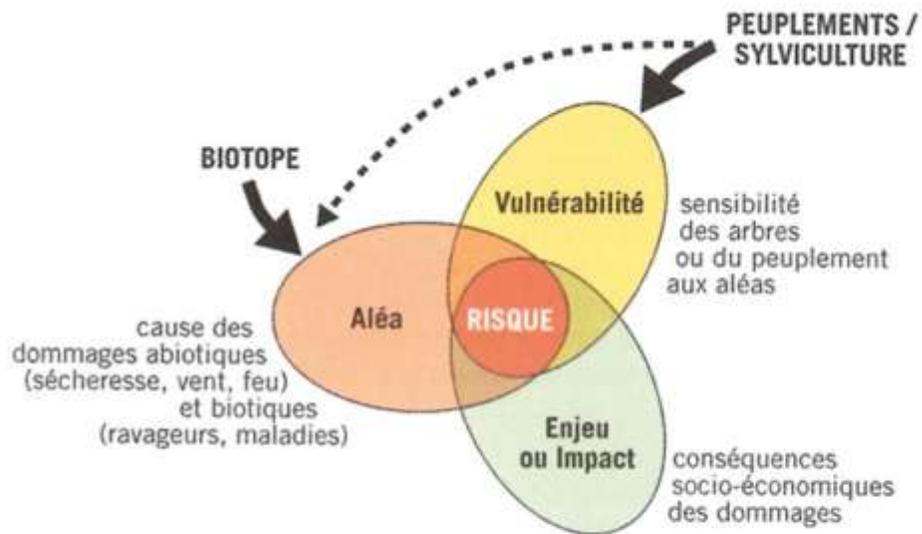
Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale

Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques

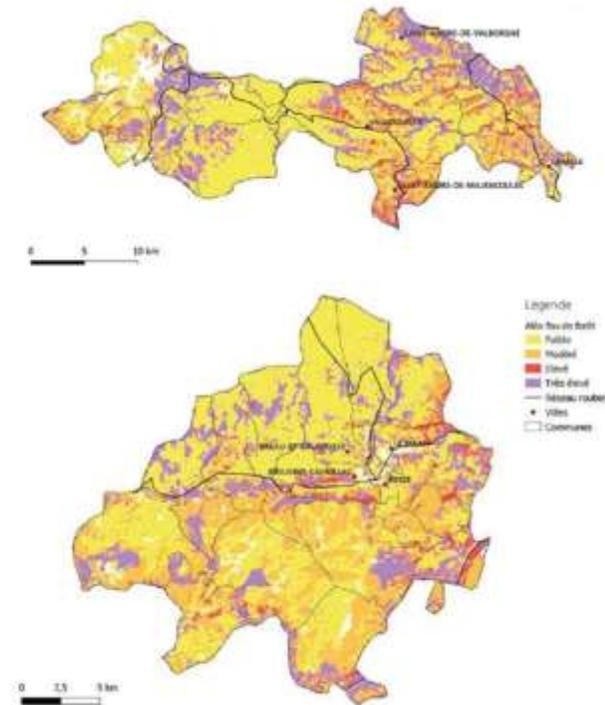
- **Axe stratégique 1 - Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire**
- **Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale**



- **Axe stratégique 2 - Gestion des risques conjoints**
- **Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques**

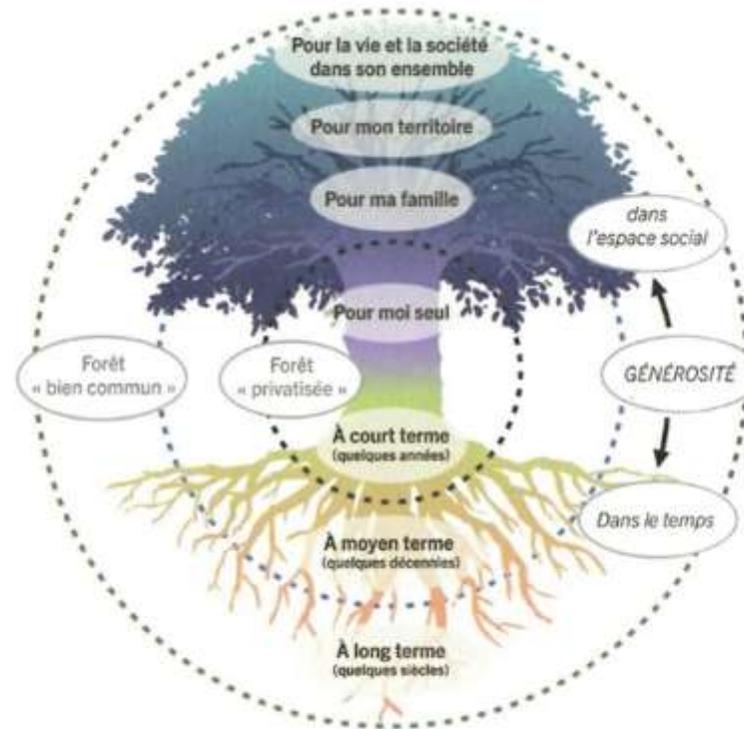


Extrait de l'ouvrage de Goëtan du Bus de Warnaffe,
« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023



- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**

Comprendre la démarche du propriétaire forestier, par l'enracinement social et temporel de ses décisions.
Une mise en perspective qui fait apparaître un continuum entre forêt « privatisée » et forêt « bien commun »...



Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023

Carte des actions de préfiguration de la Charte Forestière Sud Cévennes

Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale



poto copo.

Causse & Cévennes PFC



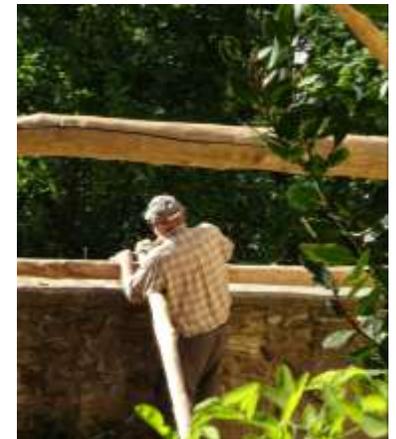
Construction collaborative de la pergola de Roquedur



Construction collaborative de la pergola de Roquedur



Construction collaborative de la pergola de Roquedur

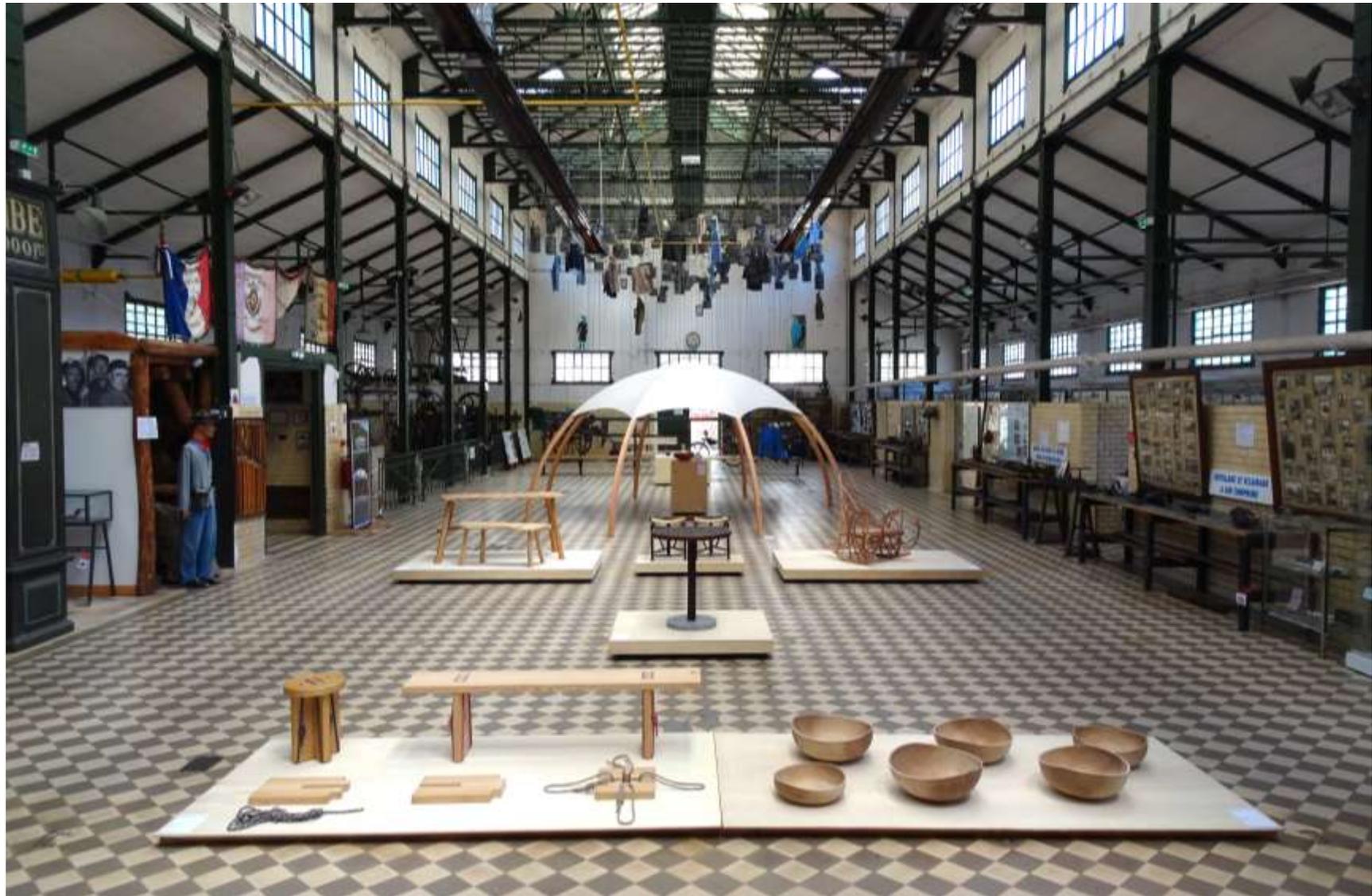


Construction collaborative de la pergola de Roquedur



Treille de Saint-André-de-Majencoules







Platelage en cèdre du belvédère de Blandas



Bancs et tables pour le Pump Track du Vigan



Potelets urbains et bordures parvis PES du Vigan



Chalet d'accueil du camping intercommunal de l'Espérou



Du bois à l'ouvrage

Où et comment relocaliser une filière bois locale ?

charte forestière
SUD CEVENNES

Sciage et rabotage
par la scierie des Maréchaux de 2012 de Lantès

Préparation du bois d'œuvre
Mis en œuvre par l'entreprise Vignolle CARACOL

Débardage
Bûches de cèdre de l'Atlas

Bûcheronnage
câbles de l'Atlas en forêt privée

Objets en bois
Nécessaire à cuisine en chutes de bois des chantiers

Bâtiments
Travaux de menuiserie de charpente et construction du chalet d'accueil du camping intercommunal

Les étapes de construction
du chalet d'accueil du camping intercommunal

poto copo.

LE CARTOGRAPHI
LE CANTON
LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT



Formez-vous avec les CIVAM du Gard !

Formations à destination des agricultrices, agriculteurs porteurs et porteurs de projet

Valorisez vos parcelles de forêt !

Reconnaissance des **champignons** sylvestres et fonctionnement du sol - **13 et 14 Nov.**
Comprendre son **écosystème forestier** et valoriser ses **rondins de châtaignier** - **25 et 26 Nov.**

Lieu : **Le Vigan**

2024
2025

Spécial Forêt

www.civamgard.fr

Cette formation vise à valoriser l'agriculture et le milieu rural.

Forêt

Valorisez vos parcelles de forêt !

Ce cycle sur la forêt a été élaboré en partenariat avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, qui a lancé en juin 2023 l'élaboration de sa première Charte Forestière Sud Cévennes. Cet outil vise à mettre en oeuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

Au cours de ces deux formations, venez découvrir quelques-unes des multiples facettes de votre propriété boisée, des arbres et des champignons qui la composent !

Des rencontres, des visites, des observations de terrain et des exercices pratiques vous permettront de découvrir la vie d'un arbre forestier : de sa naissance à son utilisation finale, mais aussi de reconnaître les différents champignons sylvestres et comprendre leurs fonctions et rôles dans le fonctionnement du sol. Redécouvrez aussi les usages du bois de châtaignier et les pistes de transformation simples qui permettent de passer du rondin brut au produit commercialisable, pour un complément d'activité substantiel !

Formations CIVAM du Gard 2024-2025

Forêt

A45 • Reconnaissance des champignons sylvestres et fonctionnement du sol

Durée 2 jours
DATE 13, 14 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenant Jean-Michel Bélianger et Franck Richard, enseignants-chercheurs au CNRS - CEF - Centre d'Ecologie Evolutive et Fonctionnelle

Programme

Jour 1 :

- Généralités et introduction aux bases de la taxinomie fongique, critères morphologiques macroscopiques.
- Présentation des principales espèces comestibles des châtaigneraies viganiennes, ainsi que des risques de confusion associés.
- Collecte sur le terrain et travail en salle sur spécimens apportés par les participants.

Jour 2 :

- Les trois grandes catégories de champignons (régule fongiques) et leurs rôles et fonctions : multi-alloès / décomposeurs / parasites.
- Observations de terrain et collecte d'échantillons.
- Observations en salle, aux échelles macro et microscopiques.

A46 • Comprendre son écosystème forestier et valoriser ses rondins de châtaignier

Durée 2 jours
DATE 25, 26 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenants Le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie, Arnaud Manard, élève CPA, et Jérôme Joris Nassaront, animateur de la Chartre Forestière Sud Cévennes.

Programme

Jour 1 :

- Initiation à la compréhension des écosystèmes forestiers.
- Les enjeux forestiers, aux différents échelles du territoire.
- L'importance des usages agricoles et forestiers (pour) :
- Sélection aux différents moments du maillage (gestion des rondsins forestiers).
- Génie et aménagement des rondsins habités (bâtiments des chantiers agricoles).
- Développement des écosystèmes locaux en complémentarité avec les activités agricoles.

Jour 2 :

- Le rôle de l'indigène, une tradition première forestière aux Causses et Cévennes.
- Les peuplements et leur potentiel (choix des espèces, espacements, densités, systèmes de culture).
- Des usages multiples (à) bois, à) miel, à) châtaignes, à) miel, à) ...
- Travaux pratiques en forêt et à l'atelier CHATEAIGNER : transformation et valorisation des produits commercialisables.

Formations CIVAM du Gard 2024-2025

La création d'un pôle bois sur le territoire : POTOCOPO





Présentation du programme d'actions & validation

Axes Stratégiques CFT	Ambitions	Objectifs	Démarches	Actions de coordination
Axe stratégique 1 de la charte forestière Sud Cévennes : Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire	Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale	Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs	Démarche 1 : Révéler l'extrême hétérogénéité des forêts en région méditerranéenne en développant des sylvicultures d'accompagnement plus frugale utilisant les dynamiques naturelles et coconstruisant des leviers d'actions pour agir sur le soutien et la diversification de la filière Forêt-bois	Action de coordination : Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes
Axe stratégique 2 de la charte forestière Sud Cévennes : Gestion des risques conjoints	Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques	Objectif 2 : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau.	Démarche 2 : Identifier et acculturer les publics aux dimensions du risque (aléas, vulnérabilités, enjeux et impacts) afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme	Action de coordination : Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et tension sur la ressource en eau.
Axe stratégique 3 de la charte forestière Sud Cévennes : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti	Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale	Objectif 3 : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques	Démarche 3 : Accompagner et composer avec la diversité des propriétaires de façon à concilier les préoccupations des acteurs de la filière forêt-bois avec le projet de territoire tout en défendant l'intérêt général à travers la co-construction de leviers d'actions révélant la diversité du patrimoine naturel et bâti	Action de coordination 4 : Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Algoual Action de coordination 5 : Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

VOLET MISE EN ŒUVRE ANIMATION DE LA CFT

Action de coordination 1 : Suivi et animation charte forestière d'octobre 2024 à octobre 2027

Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT
 Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages
 Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Sud Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière et mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la charte forestière de territoire
 Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux
 Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux
 Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité

Co-construction du programme d'actions à mettre en œuvre

Action de coordination 1	Suivi et animation charte forestière d'octobre 2024 à octobre 2027	Porteur PETR Causses et Cévennes
Action de coordination 2	Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes	Coordination PETR Causses et Cévennes
Action 2.1	Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes Candidater avec un Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI)	Portage : La petite hache - Potocopo
Action 2.2	Développer des projets publics mobilisant les ressources et les savoir-faire locaux de la filière forêt-bois	Portage : Com-com CACTs, Pays Viganais et communes (Le Vigan, Trèves, etc.) et COFOR
Action 2.3	Étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier	Portage : Parc national des Cévennes Coordination des PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes
Action de coordination 3	Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et tension sur la ressource en eau.	Coordination PETR Causses et Cévennes
Action 3.1	Initier un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR Causses et Cévennes	Initier par le PETR Com com et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, Syndicat,)
Action 3.2	Coconstruction d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Pays Viganais	Portage : Com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et PETR C&C
Action 3.3	Mise à jour des guides de stations sylvicoles cévenols	Coordination : CFT cévenols (Pays des Cévennes, PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère) ONF, CNPF : portage de financement ?
Action 3.4	Coconstruction d'une OAP thématiques sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Pays Viganais	Portage : Com-com Pays Viganais, Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault, accompagnement PETR C&C
Action de coordination 4	Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual	Portage ONF Coordination ONF et PETR C&C
Action 4.1	Revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils	Portage: ONF PETR CC CACTs PnC ANCT
Action 4.2	Contribuer au GR de Pays sur la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique	Portage : PETR CC partenaires ONF, CNPF, PNC, Filature
Action 4.3	Restaurer la maison forestière de Canayères et créer une aire de bivouac	Portage : ONF et commune de Trèves
Action 4.4	Initier un groupe de travail avec les services des routes des départements du Gard et de Lozère	Portage : CACTs, ONF, PNC
Action 4.5	Initier un groupe de travail et expérimenter une gestion pour le brame du cerf	Portage : ONF et PNC
Action de coordination 5	Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers	Coordination PETR Causses et Cévennes
Action 5.1	Plan de développement de massif (PDM) sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes	Portage : CNPF
Action 5.2	Créer et animer une forêt pédagogique (Programme COFOR)	Portage : COFOR et Le Vigan
Action 5.3	Créer des Forêts de découvertes de proximités (terrains d'aventures, modules de formation, chantiers participatifs, panneautage)	Portage : PETR CC, CNPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard
Action 5.4	Projet CROUS du Campus connecté du Vigan	Portage : Campus connecté du Vigan
Action 5.5	Poursuivre la démarche de territoire Mycologique en Cévennes (Mise en œuvre du Parc Mycologique)	Portage : Centre Mycologique et Forestier en Cévennes, European Mycological Institute : EMI
Action 5.6	Pérenniser la fête de la forêt des Cévennes	Portage : Com-com CACTs, Pays Viganais et CFT(s) Coordination des PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes

Action 2

Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes



- **Axe stratégique 1 - Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire**
- **Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale**

Action 2 **Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes**

Action 2.1 **Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes**

Action 2.2 **Développer des projets publics mobilisant les ressources et les savoir-faire locaux de la filière forêt-bois**

Action 2.3 **Etude pour le développement d'une filière de piquet de châtaignier**



- **Axe stratégique 2 - Gestion des risques conjoints**
- **Ambition 2** - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques

Action 3 Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et tension sur la ressource en eau.

Action 3.1 Initier un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR Causses et Cévennes

Action 3.2 Co-construction d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Vignais

Action 3.3 Mise à jour des guides de stations forestières Cévenoles

Action 3.4 Co-construction d'une OAP thématique sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Vignais



- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**



Action 4

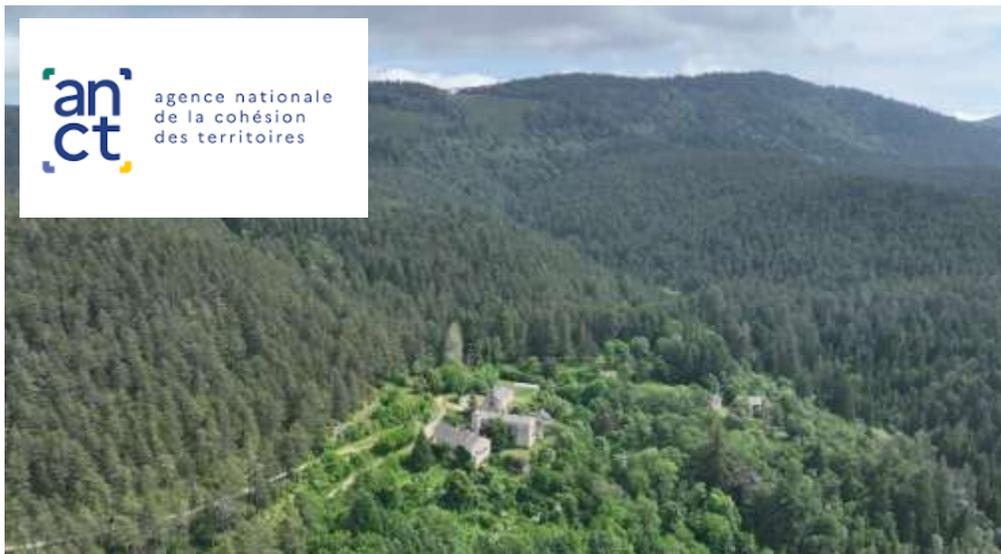
Co-concevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual

Action 4.1

Revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils

Action 4.3

Restaurer la maison forestière de Canayères et créer une aire de bivouac



- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**

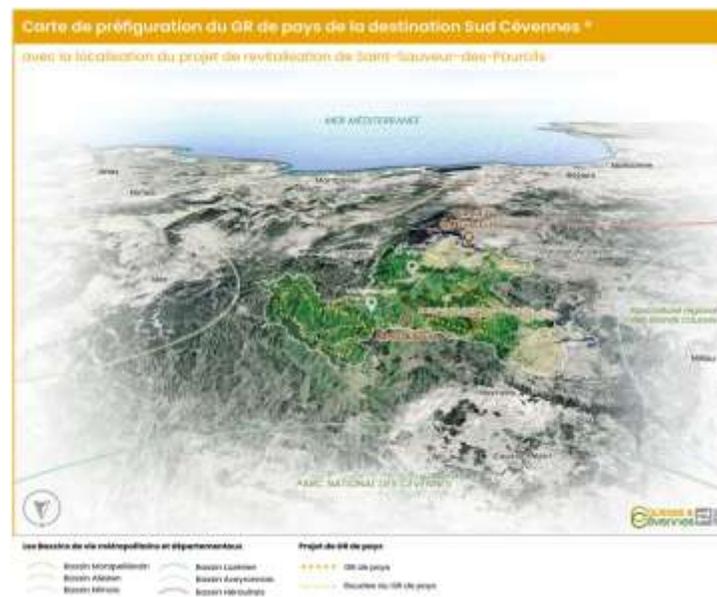


Action 4

Co-concevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual

Action 4.2

Contribuer au GR de Pays sur la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique



Carte de préfiguration du GR de pays de la destination Sud Cévennes®

avec la localisation du projet de revitalisation de Saint-Sauveur-des-Pourcils



- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**



Action 4

Co-concevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual

Action 4.4

Initier un groupe de travail avec les services des routes des départements du Gard et de Lozère

Action 4.5

Initier un groupe de travail et expérimenter une gestion pour le brame du cerf



- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**



Action 5

Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

Action 5.1

Plan de développement de massif (PDM) sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes



Présentation des actions co-construites

- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**

Action 5	Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers
Action 5.2	Créer et animer une forêt pédagogique (Programme COFOR)
Action 5.3	Créer des Forêts de découvertes de proximités
Action 5.4	Projet CROUS du Campus connecté du Vigan



Carte des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale



Les Bassins de vie métropolitains et départementaux

- Bassin Montpellierain
- Bassin Alésien
- Bassin Nimois
- Bassin Lozérien
- Bassin Aveyronnais
- Bassin Héraultais

Contribuer au projet de GR de pays

- GR de pays
- Boucles du GR de pays

Créer et animer des forêts pédagogiques

- Forêts découvertes de proximités
- Forêt pédagogique COFOR ?
- Marteloscope du Lac des Pises

Présentation des actions co-construites

- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**



Action 5

Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

Action 5.6

Pérenniser la fête de la forêt des Cévennes



Présentation des actions co-construites

- **Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti**
- **Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale**

Action 5

Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

Action 5.5

Poursuivre la démarche de « Territoire Mycologique en Cévennes »



Charte forestière

SUD CÉVENNES

Portée par le PETR
Causses et Cévennes :





Signature du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions de la charte forestière Sud Cévennes

Fait au Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault du Vigan,
le 11 octobre 2024

La Présidente du PETR Causses et Cévennes

Sylvie PAULISTA



Le Président de la communauté de communes Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Cécile BERTHEZENE



Le Président de la communauté de communes du Pays Viganais

Régis BAYLÉ



Soutenu par le concours Financier de la région Occitanie et de l'Europe.





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89